



## Delit routier convocation vice de procédure

Par **Tabasco**, le **06/06/2023** à **23:51**

Bonjour j'ai été convoqué par téléphone et sms au commissariat pour un delit routier une fois arrivé au commissariat l'opj dit que je me suis rendu tout seul et sur le procès verbal à l'audition il mentionne que je me suis rendue tout seul avant de me placer en garde a vue alors que c'est lui qui m'a convoqué et ce que c'est un vice de procédure ?

Bien cordialement

Par **youris**, le **07/06/2023** à **09:13**

bonjour,

vous vous êtes rendu tout seul et librement au commissariat suite à cette convocation, la police n'est pas venue vous chercher à votre domicile.

salutations

Par **Tabasco**, le **07/06/2023** à **14:37**

Oui exactement ce qui c'est passé

Par **LESEMAPHORE**, le **07/06/2023** à **15:17**

Bonjour

C'est une audition libre concernant un délit dont certains éléments sont connus de l'enqueteur Les réponses faites par vous à ses questions duement actés pendant l'audition ajoutés aux éléments connus , emportent decision de GAV, ce qui permet a votre avocat d'avoir acces au dossier penal pour votre défense .